
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2016

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION : **DEPARTEMENT DE L'EURE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : Sous réserve de la production d'une délibération sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelles sises à VERNON aux abords du Pont Clémenceau, cadastrées section **BH n°s 8, 35, 47 et 68** pour une contenance totale de 8 326 m².

PLU : Zone Na (BH 8 et 35) et Zone UI (BH 47 et 68). Accès à tous réseaux.

PROJET : Projet d'aménagement paysager de la voie verte entre les Andelys et Giverny.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : 20 octobre 2016 – Avis favorable

PROPRIÉTAIRE : **ÉTAT** – la gestion de ces parcelles est confiée à VNF.

ÉVALUATION DOMANIALE : 20 septembre 2016 – 20 700 €

IMPUTATION : **Compte n° 924 522 CD EURE "VERNON Voie verte)**
Enveloppe projet : 21 300 € - Dotation Villes et territoires ruraux

ROUEN le 21 novembre 2016

Visa du Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,


Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Gilles GAL